



Paris, le 22 février 2010

Communiqué

Gaëlle Lenfant

Secrétaire nationale adjointe Droits des femmes

Violences contre les femmes :

Le PS propose la mise en place d'un dispositif cadre

Les socialistes proposent la mise en place d'un dispositif cadre pour mettre fin aux violences dont les femmes sont victimes. Le drame récent de la mort de Tanja montre à nouveau les lacunes en matière de protection des victimes et la nécessité pressante d'agir.

La loi sur les violences faites aux femmes, issue d'un travail collectif et de la mission d'information présidée par la socialiste Danielle Bousquet, sera examinée le 25 février. Cette loi va offrir de nouvelles garanties et répond notamment au besoin de protéger les victimes, y compris avant le dépôt de plainte, par la création d'une ordonnance de protection.

L'action du gouvernement n'est pas satisfaisante, ni adaptée au problème crucial des violences. Nous demandons à la ministre de la Justice d'aller au-delà des effets d'annonces et des réponses sécuritaires. Il faut mettre en place le bracelet électronique, dans un dispositif coordonné de lutte contre les violences, et garantir la mise à disposition de moyens financiers et humains.

Nous demandons :

- la formation des policiers, gendarmes, magistrats et de toutes personnes devant prendre en charge les femmes victimes de violences;
- la présence, dans chaque commissariat, gendarmerie et tribunal de grande instance, d'un référent spécialisé dans le suivi des violences de genre, conjugales et familiales ;
- des campagnes d'information et des analyses statistiques genrées, afin de faire connaître et rendre visibles les violences que subissent les femmes ;
- une action auprès des jeunes, en milieu scolaire pour promouvoir le respect et l'égalité entre les filles et les garçons ;
- des obligations systématiques de soins et de suivi des auteurs de violences ;
- des moyens pour l'hébergement des victimes, mais aussi des auteurs de violences afin d'appliquer l'éloignement du conjoint violent ;
- un soutien financier des structures et associations qui agissent pour la prévention des violences et la protection des victimes : centre d'hébergement, écoute et orientation des plaintes, éducation et formation, etc.

Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon. Quelques annonces du gouvernement ne suffisent pas à mettre un terme à ces meurtres. Nous demandons immédiatement la mise en place d'un dispositif ambitieux pour prévenir et empêcher ces violences.